

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 05773

Numéro SIREN : 892 391 285

Nom ou dénomination : 3L -OPTRONICS

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 4098

**3L OPTRONICS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 15 000 euros

Siège social : Rue Louis Feuillée 18 Lot les Allées de Palama 1  
13013 Marseille  
892 391 285 RCS Marseille

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21<br/>JANVIER 2021</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------|

*Pour copie certifiée conforme,*

**3L OPTRONICS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15 000 euros  
Siège social : Rue Louis Feuillée 18 Lot les Allées de Palama 1  
13013 Marseille  
892 391 285 RCS Marseille

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE<br/>DU 21 JANVIER 2021</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mille vingt et un, et le vingt et un janvier au siège social, les associés de la Société 3L OPTRONICS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, par visioconférence, sur convocation orale faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Ludovic ESCOUBAS préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 500 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

la feuille de présence à l'assemblée ;

le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination du Directeur Général de la société ;

Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général :

Monsieur François ATTEIA

Né le 12/09/1993

De nationalité française

Célibataire non-pacsé

Demeurant au 110 rue de l'Olivier – 13005 Marseille

Monsieur François ATTEIA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'assemblée générale décide de modifier l'article des Statuts sur la nomination du Directeur Général.

### **DEUXIEME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président de l'assemblée et Associé  
Monsieur Ludovic ESCOUBAS

Monsieur Gérard BERGINC

Associé

Monsieur Jean-Jacques SIMON

Associé

Monsieur François ATTEIA

Associé

Monsieur Gilbert DELEUIL

Associé

Monsieur Jean Philippe COMBE

Associé